

Réunion d'information du mouvement de 1^{ère} affectation des agents de catégorie C au 16/05/2022

Compte-rendu et propos liminaire

L'administration nous convie à une réunion informative sur la confection du mouvement de première affectation de catégorie C.

Cette réunion est sensée remplacer les CAP nationales de mutation.

Nous avons défendu des dossiers d'agents stagiaires en situation difficile.

Nous aurons les résultats dans quelques jours.

Lors de cette réunion, nous avons fait remonter les problématiques suivantes :

Il y a une semaine, l'administration a publié son mouvement de mutation de catégorie C titulaire au 1^{er} septembre. Il faisait ressortir une situation des effectifs déficitaire de 3 462 agents de catégorie C et la totalité des directions en sous effectif.

L'administration a recruté 805 lauréats externes, 121 internes pour la catégorie C administratif. Elle a appelé ensuite une 1^{ère} tranche de 310 personnes et une 2^{ème} tranche de 350 sur la liste complémentaire externe. Soit un recrutement total de 1 586 stagiaires.

De plus, le bureau RH2A nous a annoncé lors de la réunion du mouvement des titulaires que 197 lauréats C ont renoncé au concours avant même de connaître leur affectation. Cela montre le peu d'attractivité de la DGFIP (rémunération insuffisante etc).

Ce jour, l'administration nous a annoncé que 55 stagiaires ont renoncé au concours après la connaissance de leur affectation, soit un total de 252 renoncations. Dans la majorité des cas ces personnes n'ont pas obtenu satisfaction dans le cadre d'une affectation prioritaire, alors même que pratiquement sur tous les départements il n'y a pas d'attente de titulaires en mutations, alors que l'ensemble des directions sont en sous effectifs.

L'appel à l'activité de 1 334 lauréats des concours de catégorie C ne comblera pas le sous effectif de 3 462 agents.

Cette situation déficitaire d'agent va encore s'aggraver avec les départs en retraite qui seront connus d'ici la fin de l'année et non pris en compte par l'administration.

L'administration n'a pas recruté à la hauteur de la pénurie d'emplois à la DGFIP. Elle aurait dû prévoir des recrutements de concours externes et internes de haut niveau en fonction des besoins des services.

Ceux qui souffrent dans les services de cette situation catastrophique des effectifs pour exercer leurs missions et faire leur travail sont toujours les mêmes, les agents comme d'habitude.

La réforme de la Fonction Publique et la mise en place des lignes directrices de gestion permettent entre autres le recrutement de nombreux contractuels sur des missions pérennes dans toutes les directions, dans toutes les catégories A, B et C. Ces recrutements sont faits sur des directions où des agents titulaires ou stagiaires sont en attente de mutations ou d'affectations.



Nous avons dénoncé le manque de lisibilité au niveau du mouvement de première affectation des stagiaires. En effet aucun tableau de classement pour les agents demandant une priorité n'a été donné par l'administration, ni pour ceux qui demandent une affectation sans priorité, ni aucune information sur comment est dispatché le quota de 50 % entre les prioritaires et les non prioritaires sur les directions d'affectation. Les lignes directrices de gestion demandent pourtant à l'administration de donner la lisibilité de son mouvement aux agents. En un mot, c'est le flou total au niveau de la diffusion de l'information pour les agents.

Nous avons demandé à l'administration d'être vigilante pour que les stagiaires qui arrivent sur des départements parfois loin de leur région d'origine ne se retrouvent pas en difficulté pour trouver de quoi se loger.

Nous avons demandé aussi à l'administration d'élargir son parc de logement social afin de trouver à l'avenir des solutions aux agents dans leur recherche de logement, certains étant en double résidence au vue de leur situation familiale.

La CGT Finances Publiques demande à l'administration d'affecter les stagiaires ayant demandé une affectation dès lors que le département qu'ils demandent est déficitaire et qu'aucun agent titulaire ne soit en attente afin de contenter le plus possible de stagiaires en situation difficile et leur permettre de gérer au mieux leur vie familiale.

La CGT Finances Publiques revendique le rétablissement des CAP de mutations et de 1ères affectations de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations et de premières affectations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/ structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner les mouvements.

L'administration nous a indiqué les caractéristiques de son mouvement :

- ➔ 558 stagiaires demandaient une affectation au titre de la priorité, 428 ont été satisfaits donc se sont 130 stagiaires non satisfaits,
- ➔ 417 affectations faites sur l'Île de France,
- ➔ 975 affectations faites sur la Province,
- ➔ 5 départements fermés aux stagiaires (Nord, Haute-Garonne, Guadeloupe, Martinique et Réunion),
- ➔ 59 affectations d'office sur la province (Indre-et-Loire, Nièvre, Savoie et Haute-Savoie),
- ➔ 104 directions ouvertes aux stagiaires,
- ➔ 115 doubles lauréats affectés sur un poste C jusqu'à leur scolarité.

L'administration nous a donné la volumétrie du recrutement de Pacte, 120 environ.

Pour l'administration, la campagne de recrutement de contractuels qui va être autorisée prochainement a vocation à combler les postes vacants après mouvement.

L'administration nous a indiqué qu'une semaine d'autorisation d'absence serait accordée aux stagiaires à l'ENFIP du 01/08 au 5/08 pour leur installation dans le département d'affectation et une prise de poste dans leur direction le 8 août 2022.



Enfin, la CGT Finances Publiques exige l'appel immédiat de la totalité de la liste complémentaire du concours de catégorie C, soit les 220 lauréats restants et cela sera loin de combler la pénurie d'emplois subie par les agents dans l'exercice de leurs missions, ainsi que dans leurs conditions de vie au travail particulièrement dégradées.